

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

VTT UFOLEP 47

& 3ème manche du
Challenge Départemental VTT UFOLEP 47

DIMANCHE 22 MARS 2020

à MOIRAX

Organisé par :

**Le Vélo Club du Bruilhois
et de l'Agenais**

**Le Comité Départemental
UFOLEP Lot-et-Garonne**

LE MOT DU PRESIDENT DU VELO CLUB DU BRUILHOIS ET DE L'AGENAIS

Le Vélo Club du Bruilhois et de l'Agenais (VCBA) organise le CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL VTT UFOLEP 47 et la 3^{ème} MANCHE DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL VTT UFOLEP à Moirax, le 22 mars 2020.

Ce Championnat Départemental se déroulera sur un circuit exigeant. Il sera composé d'une partie roulante où les pilotes puissants feront la différence avec des parties techniques. Les amateurs de sensations se feront plaisir et d'un fort dénivelé (205m D+) qui demandera une bonne gestion du cardio.

Ce challenge est ouvert à tous : pilotes du Lot-et-Garonne et des autres départements, coureurs affiliés à l'UFOLEP ou non. Il connaît un grand succès, la première manche qui se déroulait à Auradou, le 23 février, comptait plus de 170 participants.

Une reconnaissance officielle du circuit sera ouverte le samedi 21 mars 2020, de 14h à 17h, ainsi que le dimanche 22 mars, de 9h à 11h.

Le VCBA est un club de VTT implanté à Estillac, très actif dans la compétition. Son président Claude BERJAUD avec son équipe ne cesse de développer le club pour répondre au plus près des besoins des adhérents.

Avec une centaine de licenciés, le club accueille au sein de son école de VTT les plus jeunes à partir de 7 ans le mercredi après-midi. Les compétiteurs aguerris se retrouvent aussi le samedi après-midi pour perfectionner leur entraînement.

Sur l'Agenais, la pratique du VTT est très développée, ce challenge ouvert également aux vététistes non licenciés permettra aux passionnés de VTT de se rencontrer et de se dépasser.

Claude BERJAUD

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Le Championnat Départemental UFOLEP de VTT se déroulera le dimanche 22 mars 2020 à Moirax.

Il est organisé par le Comité Départemental UFOLEP du Lot-et-Garonne et l'association Vélo Club du Bruilhois et de l'Agenais.

L'organisation est placée sous le contrôle de la Commission Technique Départementale VTT et du Comité Directeur UFOLEP de Lot-et-Garonne.

Y seront appliqués les statuts généraux de l'UFOLEP et les règlements afférents au VTT.

PROGRAMME

SAMEDI 21 MARS 2020

↳ 14h - 17h / **RECONNAISSANCE DU CIRCUIT**

DIMANCHE 22 MARS 2020

↳ 10h / **ACCUEIL**

Les plaques seront retirées par les participants ou par les responsables du club, contre la remise des licences 2020 dûment signées.

↳ 9h-11h / **RECONNAISSANCE DU CIRCUIT**

↳ 11h / **INITIATION** : moins de 11 ans.

↳ 11h30-14h30 / **DEPARTS** : Appel des participants 15 minutes avant le départ.

11h30 :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Jeunes masculins ou féminins 11/12 ans : | 1 petit tour + Startloop |
| - Jeunes masculins ou féminins 13/14 ans : | 1 grand tour + Startloop |

12h30 :

- | | |
|---|----------------|
| - Adultes masculins 17/19 ans et Tandems : | 4 grands tours |
| - Jeunes masculins ou féminins 15/16 ans : | 3 grands tours |
| - Féminines 17/29 ans, 30/39 ans, 40 ans et + : | 3 grands tours |
| - Tandem : | 3 grands tours |

14h30 :

- | | |
|--|----------------|
| - Adultes masculins 20/29, 30/39, 40/49, 50/59 ans : | 5 grands tours |
| - Adultes masculins 60 ans et plus : | 4 grands tours |

↳ 17h / **REMISE DES RECOMPENSES**, suivie du verre de l'amitié.

Possibilité de restauration sur place : frites, sandwiches....

DEROULEMENT DES EPREUVES

L'assistance technique est autorisée aux conditions suivantes :

- Elle consiste en la réparation ou le remplacement de toutes pièces du vélo, à l'exception du cadre.
- Elle n'est autorisée que dans les zones prévues à cet effet (au maximum 2 sur le circuit) Le matériel de remplacement (à l'exception de vélo) et les outils doivent y être déposés.
- Chaque club ne pourra utiliser, en dépannage, que le matériel qu'il aura déposé et devra désigner un responsable qui sera chargé de veiller sur ce matériel.
- Pour effectuer les réparations, le vététiste peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne (membre du club).
- Toute autre aide extérieure, réalisées en dehors des zones d'assistance, entraînera la disqualification du compétiteur. Est considérée comme aide extérieure, toute aspersion volontaire de liquide si celle-ci n'est pas effectuée par le compétiteur lui-même.
- Le compétiteur peut transporter des outils et des pièces de rechange à condition qu'ils ne constituent pas de danger pour le compétiteur lui-même et les autres concurrents.
- Le vététiste doit franchir la ligne d'arrivée avec la plaque de cadre qui lui est attribuée au départ.

SELECTION

Cette épreuve est ouverte aux licenciés titulaires de la licence VTT Compétition UFOLEP, licenciés FFC et autres fédérations, ainsi qu'aux non-licenciés munit d'un certificat médical de moins d'un an portant la mention « pratique VTT en compétition ».

C'est une épreuve qui se déroule sur un circuit balisé donnant lieu à un classement par catégorie d'âge.

Chaque association peut engager autant de coureurs qu'elle le souhaite dans chaque catégorie. Même si au championnat national, seuls 6 vététistes et 1 remplaçant par catégorie pourront être engagés par département dans les catégories « adultes masculins », et 10 vététistes et 1 remplaçant dans les catégories « jeunes et adultes féminines ».

La participation au Championnat Départemental et au Championnat Régional UFOLEP est OBLIGATOIRE pour participer au Championnat National.

CATEGORIES

Catégorie	Années de naissance
Jeunes Masculins/Féminines 11/12 ans	Né(e)s en 2008 et 2009
Jeunes Masculins/Féminines 13/14 ans	Né(e)s en 2006 et 2007
Jeunes Masculins/Féminines 15/16 ans	Né(e)s en 2004 et 2005
Adultes Masculins 17/19 ans	Nés de 2001 à 2003
Adultes Masculins 20/29 ans	Nés de 1991 à 2000
Adultes Masculins 30/39 ans	Nés de 1981 à 1990
Adultes Masculins 40/49 ans	Nés de 1971 à 1980
Adultes Masculins 50/59	Nés de 1961 à 1970
Adultes Masculins 60 ans et plus	Nés de 1960 et avant
Adultes Féminines 17/29 ans	Nées de 1991 à 2003
Adultes Féminines 30/39 ans	Nées de 1981 à 1990
Adultes Féminines 40 ans et plus	Nées en 1980 et avant
Tandems Adultes 17 ans et plus	Nés en 2003 et avant

Ce Championnat Départemental constitue une manche du Challenge Départemental VTT UFOLEP 47.

Les concurrents doivent porter le maillot de leur association.

Une plaque sera remise à chaque concurrent avant le début de l'épreuve en échange de sa licence (et/ou) de sa carte compétiteur (et/ou) du certificat médical (retrait sur place à partir de 10h30).

ENGAGEMENTS

Il sera possible de s'engager :

- ➔ **Par e-mail ou par courrier, au plus tard le jeudi 19 mars 2020**, en renvoyant les fiches d'inscription à :
 Claude BERJAUD
 6 impasse Pierre Brossolette 47240 BON ENCONTRE
 claude.berjaud47@gmail.com
- ➔ **Sur place**, le jour de la compétition.

Le chèque correspondant au total des engagements de chaque association est **à libeller à l'ordre du Vélo Club du Bruilhois et de l'Agenais. Règlement sur place.**

Tous les engagés doivent être munis de la licence 2019/2020 homologuée **au moins 8 jours avant le championnat départemental.**

TARIFS :

- 10 € pour les licenciés UFOLEP de 17 ans et plus.
- 12€ pour les licenciés d'autres fédérations ou non licenciés âgés de 17 ans et plus.
- 6€ pour les catégories jeunes licenciés ou non (11 à 16 ans inclus).
- 3€ de majoration, si inscription sur place.

TENUE VESTIMENTAIRE

Port du casque à coque rigide obligatoire

Sont interdits :

- Les maillots de groupes sportifs professionnels,
- Les maillots strictement publicitaires,
- Les maillots de « Champion Départemental » de l'année antérieure.

Tout concurrent en infraction se verra interdire le départ.

RECOMPENSES

Dans chaque catégorie, le maillot ne sera remis que s'il y a AU MOINS 3 partant(e)s.
Les récompenses seront remises à partir de 17 h.

La tenue cycliste (maillot et cuissard) aux couleurs de l'association est obligatoire.

Aucune récompense ne sera remise sans la présence de l'intéressé avec la tenue aux couleurs de l'association.

Dans chaque catégorie :

- Au 1^{er} : 1 maillot + 1 coupe (ou trophée)
- Au 2^{ème} : 1 coupe ou trophée
- Au 3^{ème} : 1 coupe ou trophée

Aux féminines :

- A la 1^{ère} : 1 maillot + 1 coupe (ou trophée)
- A la 2^{ème} : 1 coupe ou trophée
- A la 3^{ème} : 1 coupe ou trophée

Une récompense sera remise au trois premiers du scratch dans les catégories 20 à 59 ans.

RECLAMATIONS

Les réclamations ne peuvent être émises que par le responsable de l'association dont le nom est porté sur la « feuille d'engagement ».

Les réclamations écrites seront reçues par le Responsable de la Commission Technique Départementale et le Comité Départemental UFOLEP. (Cf. règlement national UFOLEP).

Extrait Règlement National VTT UFOLEP 2020 :

« Une réclamation est recevable :

-oralement dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires,

Et/ou

-par écrit, après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures : elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au responsable de la Commission concernée (départementale, régionale ou nationale).

Elle devra s'accompagner du versement d'une caution dont le montant est fixé chaque année par les comités directeurs concernés » (en 2018, le montant de la caution est fixé à 50 €).

Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre sera « gelé » et donc non attribué. »

PLAN D'ACCES

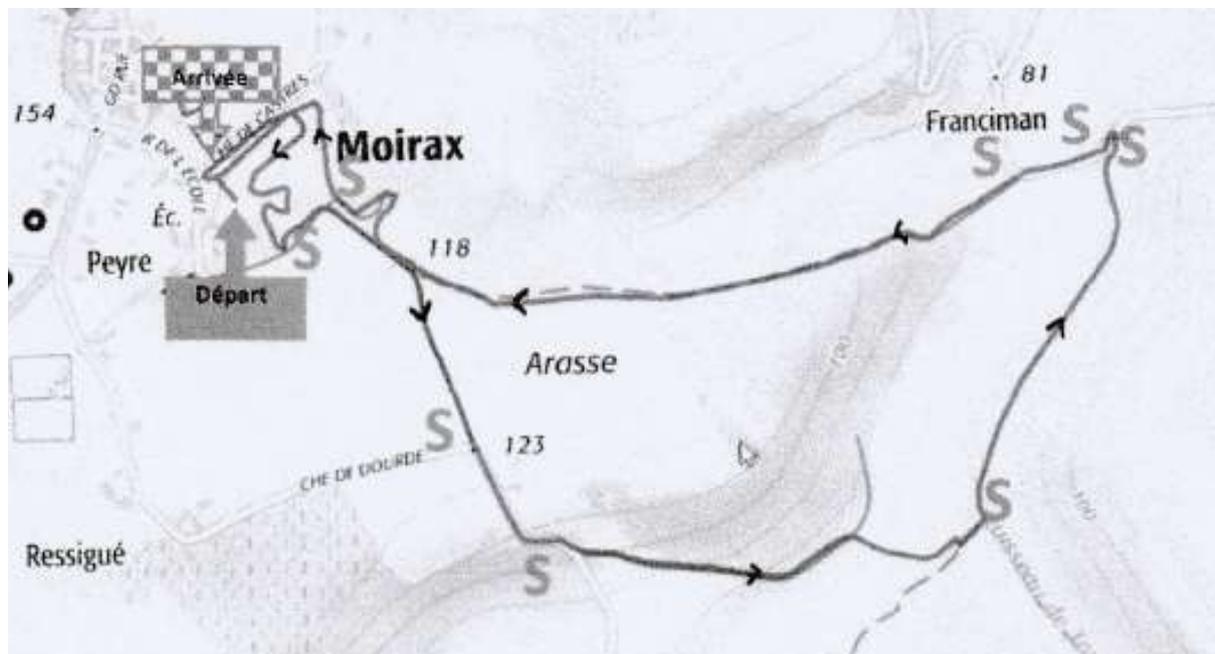
En voiture :

- A62 Bordeaux-Toulouse - sortie 7
- N21 depuis Limoges

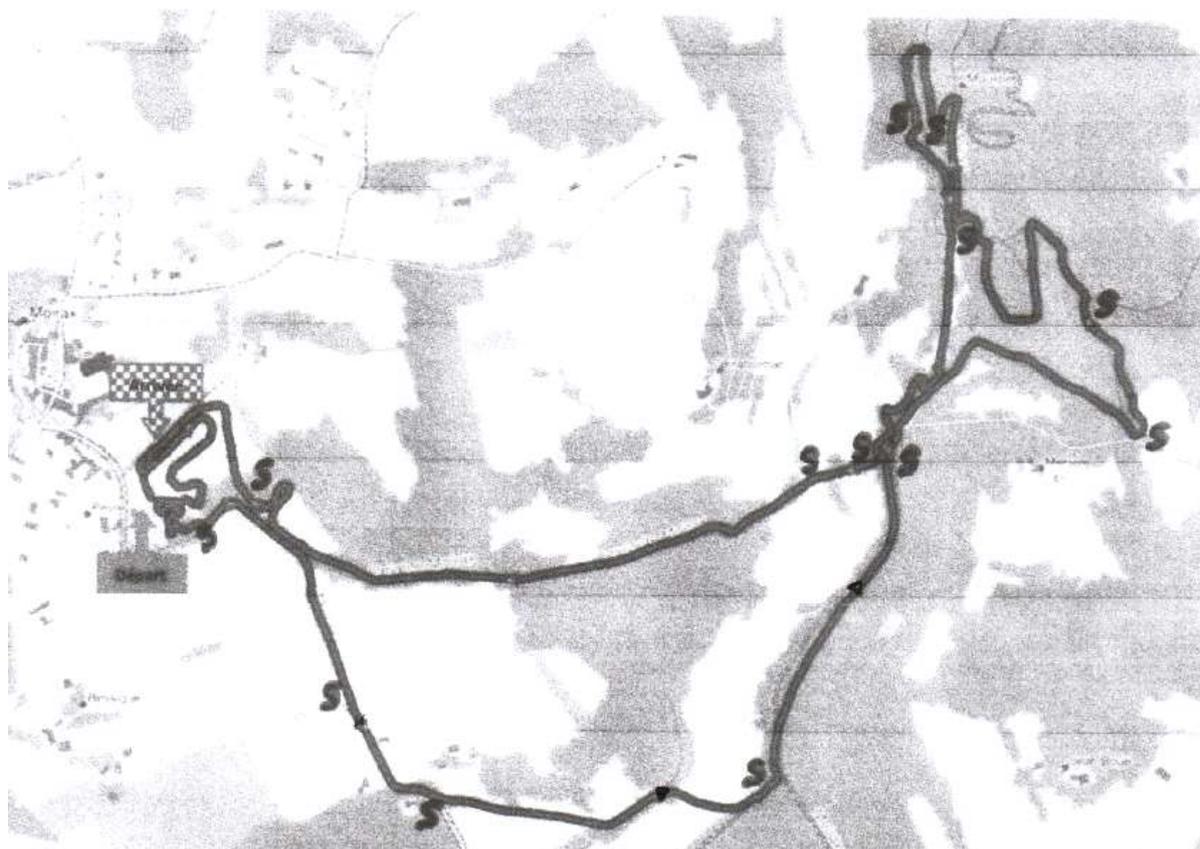


PLAN DES CIRCUITS

Petit Circuit 3.5 km. 173 m de dénivelé positif.



Grand Circuit 5.9 km. 204 m de dénivelé positif.



PARTENAIRES

